

	<p style="text-align: center;">Tarif agent : l'obsession</p> <p style="text-align: center;">Communiqué SUD-Energie</p> <p style="text-align: center;">16 mars 2015</p>	
---	---	---

Avec une régularité métronomique, le « tarif agent » revient sur le devant de la scène médiatique, cette fois suite à quelques lignes d'un rapport de 450 pages de la commission d'enquête parlementaire sur les tarifs de l'électricité. **Pourquoi cette obsession sur un sujet qui représente un montant dérisoire** comparé aux autres aspects pointés par le rapport, en particulier l'échec de la libéralisation du secteur de l'électricité ou des investissements hasardeux à l'étranger, qui jamais ne font l'objet d'un débat ?

Dans la proposition de résolution n°982 du 23 avril 2013 tendant à la création d'une commission d'enquête sur le tarif agent, qualifié « d'avantage très conséquent » par les rédacteurs, ceux-ci indiquaient : « c'est ainsi 300 000 salariés et retraités qui bénéficient de ce tarif préférentiel. Le rapport de la Cour des Comptes souligne que ce tarif a représenté en 2010 un manque à gagner de 222 millions d'euros pour l'entreprise »

Charge inacceptable pour l'ensemble des usagers qui doivent supporter ce surcoût ? 222 millions d'euros, c'est à **peine 0.3% du chiffre d'affaire d'EDF** (75 Mds € en 2013). C'est aussi moins de 10 % des bénéfices reversés aux actionnaires en 2013 (plus de 2,3 Mds €). Pourquoi donc se focaliser sur ces 0.3% ? Les associations de consommateurs ne sont d'ailleurs pas passionnées par le sujet.

Une injustice criante vis-à-vis des salariés des autres entreprises ? Un « avantage très conséquent » ? 222 millions pour 300 000 bénéficiaires, **cela représente 740€ par personne et par an, soit 62€ par mois !** Mais alors que dire des salariés des banques qui bénéficient de taux bas, des salariés de l'automobile qui bénéficient de prix préférentiels... voire des garagistes qui bénéficient de réparations gratuites ou des boulangers qui ne paient pas leur pain ou leurs gâteaux !

Pourquoi cette « charge » paraît-elle insupportable à une partie de la classe politique et des médias, alors que personne ne verrait rien à redire à une augmentation de salaire de 60€ par mois ? Est-on trop payé à EDF ? A partir de quel salaire est-on trop bien payé ? **Pourquoi alors ces combattants de toute forme de privilège ne stigmatisent pas toutes les professions ayant un salaire moyen élevé** (consultants, cadres des grandes entreprises, avocats, médecins, etc.) ?

Certains pointent, outre cet avantage financier « insupportable » de 60€/mois, le fait que le tarif agent n'inciterait pas aux économies d'énergie et pousserait les agents à la gabegie électrique, s'appuyant sur des études produites par EDF. Nous nous étonnons de l'existence de ces études, que nous avons maintes fois demandées sans succès. Nombreux sont les agents EDF sensibles aux questions environnementales : ils font attention à maîtriser leur consommation d'énergie non pas

pour des raisons financières, mais par engagement citoyen. S'il existe des abus, il faut bien sûr les traiter. Le tarif agent peut évoluer pour inciter aux économies d'énergies, par exemple en plafonnant le tarif agent à un volume de consommation « normal » en fonction de la composition familiale. Les économies réalisées pourraient servir à aider les salariés à financer les travaux d'isolation et à indemniser les salariés qui aujourd'hui, sont exclus de cet avantage (salariés en colocation, en chauffage collectif imposé, ou chauffé autrement qu'à l'électricité et au gaz).

Mais à l'évidence, ces attaques incessantes n'ont pas pour objectif de résoudre des questions d'inégalité sociale ni de maîtrise de la consommation énergétique : il s'agit de trouver des boucs-émissaires, d'agiter un chiffon rouge pour ne pas parler de l'essentiel : le bilan très négatif de la libéralisation et des politiques expansionnistes d'EDF, la nécessité de revenir dessus, les écarts de richesses qui augmentent, au sein d' EDF comme dans le reste de la société.